



Auto-entrepreneur : marchand ou prestataire de service ?

Par **mtp88**, le **27/02/2018** à **10:32**

Bonjour, petite question technique au niveau du statut de mon entreprise.

Je vend des produits en ligne. Je travaille avec le modèle du dropshipping (je ne suis donc jamais en contact avec les produits), dès que je reçois une commande sur mon site je la transmet au fournisseur qui envoie au client et je prend une commission sur cette vente.

Je suis aujourd'hui auto-entrepreneur en ventes de marchandises, je dois donc payer mes 14% de charges sur le chiffre d'affaire, qui représente l'ensemble des marchandises que je vend, sachant que ma marge (commission) est de moins de 30% donc par exemple sur un CA de 100€ il me reste seulement environ 16€ pour la publicité et tous les autres frais ce qui n'est pas avantageux.

Une comptable m'a conseillé de changer mon statut afin de devenir auto-entrepreneur en prestations de services de nature commerciale ou artisanale. Je fonctionnerai donc avec des commissions sur chaque vente et mon CA représentera cette commission. Sur une vente de 100€ par exemple mon CA serait 30€ et je payerai donc 22% de 30€ de charges (6,60€ dans ce cas contre 14€ dans le cas précédent pour une vente similaire).

Je voulais donc savoir si ce changement était possible mais surtout légal et s'il fallait que je prenne des mesures spéciales dans ce cas.

Merci de votre aide !